

ASSOCIATION DES SECRETAIRES ET CAISSIER(E)S COMMUNAUX DU CANTON DE FRIBOURG

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES

Du 15 avril 2011, à Ursy au Café du Reposoir, à 19h30

Ordre du jour :

1. **Procès-verbal** de l'Assemblée du 19 mars 2010, à Broc
2. **Rapport** de la Présidente
3. **Comptes 2010 :**
 - a. Rapport des vérificateurs des comptes
 - b. Approbation
4. **Budget 2011 :**
 - a. Augmentation des cotisations des Associations de district
 - b. Présentation des autres composants et approbation
5. **Mutations** au sein du comité :
 - a. Nomination des membres du comité
 - b. Nomination des vérificateurs des comptes
6. **Divers**

Présidence : Anette Leuzinger

Secrétaire : Chantal Vasta

Présences : 19 participants dont 3 invités

Broye : Messieurs Christophe Burri et Eric Ballaman

Glâne : Mesdames Marie-Hélène Butty et Sophie Progin, Monsieur Yves Bard - excusé
Monsieur Henri Oberson

Gruyère : Mesdames Anette Leuzinger, Christine Vial, Chantal Morel

Sarine : Mesdames Valérie Maillard, Claudine Wicht, et Messieurs Michel Allemann et Jean-Pierre Corpataux

Veveyse : Mesdames Chantal Vasta, Florence Genoud, Josiane Favre et Monsieur Jean-Pierre Vaucher

Invités : Monsieur Philippe Conus, Syndic d'Ursy, Monsieur Roger Brodard, membre du comité de l'ACF (Association des communes Fribourgeoises) et Syndic de Romont, ainsi que Monsieur Willy Schorderet, Préfet de la Glâne

Au nom du comité de l'Association des secrétaires et caissiers communaux du canton de Fribourg, la Présidente de l'Association, Madame Anette Leuzinger souhaite la bienvenue à tous à Ursy, dans la Glâne, au Café du Reposoir, selon le tournus habituel du déroulement de l'Assemblée annuelle de notre Association à travers les districts de notre canton.

La Présidente a le plaisir de relever la présence de M. Conus Philippe, Syndic d'Ursy, de M. Willy Schorderet, Préfet de la Glâne et de M. Roger Brodard, membre du comité de l'ACF et Syndic de Romont. Les Associations alémaniques (Singine et Lac) n'ont malheureusement pas été en mesure de déléguer un membre de leur comité à cette soirée ; elles s'en sont d'ailleurs excusées.

Sans plus attendre, la Présidente passe la parole à Monsieur Conus.

Monsieur Conus salue toute l'Assemblée, au nom des autorités de sa commune d'Ursy. La tenue de nos assises dans leur commune les honore. Il présente l'historique de la commune qui compte à ce jour 1920 habitants. La commune fusionnée d'Ursy regroupe les villages de Mossel, de Vauderens, de Bionnens et d'Ursy ; Monsieur Conus relève que le défi de taille de sa commune est un développement maîtrisé. Le rapprochement de la Commune de Vuarmarens, dont la fusion sera effective au 1^{er} janvier 2012, permettra de compter 2450 âmes, la commune sera alors la 2^e plus grande commune de la Glâne, après le chef-lieu de Romont. Le plus grand employeur privé du district se trouve sur le territoire de la commune d'Ursy, il s'agit de Mifroma. Outre cette grande entreprise, la commune compte aussi 70 entreprises et 20 exploitations agricoles. Les sociétés locales, culturelles et sportives sont aussi très actives. Monsieur Conus profite de l'occasion pour féliciter le travail de notre Association et des employés des communes, ainsi que pour la bonne entente. Il réitère les remerciements à l'Assemblée et précise que la commune d'Ursy offre le vin d'honneur à l'apéritif qui suivra dans la soirée.

Après les applaudissements de l'Assemblée, la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et passe la parole à Monsieur Schorderet.

Monsieur le Préfet relève le dynamisme de notre Association qui a pris de la bouteille. C'est une bonne référence dans le canton. Un grand bravo et un tout grand merci dans la mise en application de Votelcom, il reste persuader que l'outil sera performant avec nos remarques. Notre travail est reconnu de toutes les Préfectures. C'est important de rester proche du terrain : sans notre engagement l'offre ne serait pas grand-chose. Les conseillers changent mais les employés restent ; nous avons le savoir de transmettre, et pouvons influencer dans l'ombre. Il a eu la chance de participer à la formation de cadre en administration et ainsi pu comprendre le métier. Il relève que cela a été une expérience très enrichissante et très amicale. Nous devons nous adapter aux nouveaux patrons dès lundi. Il déploie un tapis de compliments à toutes et tous.

Après les vifs applaudissements de l'Assemblée, la Présidente remercie chaleureusement Willy de son humilité ; il reste le même bien que maintenant sur la plus haute marche, comme Préfet.

Sans plus attendre, la Présidente propose d'entrer dans le vif du sujet.

La convocation à cette soirée a été remise par l'intermédiaire des membres du comité cantonal affilié aux Associations des districts par email. Madame Leuzinger précise que les membres du comité ont eu la lourde tâche de recruter les personnes présentes, en qualité de délégués. Concernant le contenu de la convocation, la Présidente demande s'il y a des remarques ?

Comme ce n'est pas le cas, l'Assemblée 2011 est officiellement ouverte et peut se dérouler selon les tractanda proposés.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 19 mars 2010 à Broc

Le procès-verbal de l'Assemblée du 19 mars 2010 n'est pas lu. Les membres ont pu en prendre connaissance en le téléchargeant sur le site internet www.acsc-fr.ch. Anette espère que tout le monde a fait son devoir. Aucune remarque n'est faite sur son contenu. Il est ainsi approuvé par applaudissement, en remerciement pour la qualité de sa rédaction, à notre précieuse Secrétaire, Chantal Vasta.

2. Rapport de la présidente

La Présidente donne lecture de son rapport, qui est repris intégralement ci-après.

Ensuite de la dernière assemblée des délégués, le comité s'est réuni à 6 reprises.

Après avoir précisé et défini, l'année précédente, les priorités, buts et chevaux de bataille de l'Association cantonale le comité a persévéré dans ses travaux de routine et tenté de rester alerte à de nouveaux challenges concernant nos professions.

Tout d'abord, l'intégration d'un membre des **Associations alémaniques** - de la Singine et du Lac - au sein du comité n'a malheureusement pas trouvé d'issue favorable à sa grande déception. Le point – mais peut-être pas final – de cette tentative de collaboration a été posé sur le papier en mars dernier : le comité a pris acte des stratégies différentes que ces deux sections mènent actuellement ne souhaitant pas intégrer l'Association cantonale. Le comité a laissé la porte ouverte à de futures négociations, persuadé qu'il serait opportun de tirer à la même corde à travers notre canton. Néanmoins, comme le comité estime œuvrer pour tous les membres des associations de district du canton, et ne souhaitant prêter personne, il étend aux présidents de la Singine et du Lac les envois auxquels il procède, résultat de ses travaux, en leur laissant le soin d'acheminer l'information jusque vers leurs membres.

Après avoir pu régler les points principaux du « pourquoi » et du « qui » de notre Association, le comité a adressé **un courrier aux Directions cantonales**, récemment, pour rappeler ou informer de son existence et proposer une éventuelle collaboration pour tout projet dans lequel il serait intéressant d'intégrer les praticiens de nos professions. Le message a fait son chemin puisqu'un lien sur notre site Internet www.acsc-fr.ch a été publié sur le site du Service des communes ; le comité le remercie de cette démarche qui rend notre Association ainsi visible et reconnaît, en quelques sortes, les efforts du comité.

Le **site Internet de l'Association** est plus que jamais un outil important mis à jour régulièrement ; il peut encore être amélioré, certes : ajout de rubriques, de liens, etc. La webmaster va y travailler ! Par ailleurs, les emails sont la manière de travailler principale du comité, que se soit entre membres, ou du comité vers les présidents des Associations de district qu'il sollicite pour acheminer un certain nombre d'informations.

Au niveau **des dossiers « roulants »**, on peut mentionner les **prises de position sur les projets de lois** ; le processus du comité en la matière, jusqu'à la fin 2010 était le suivant : le texte en question était étudié par ses membres, il rédigeait une prise de position et l'adressait à la Direction concernée avec copie à l'ACF et aux Associations de district pour transmission auprès des membres ; une publication sur le site Internet suivait. Il y eut

- le projet d'ordonnance concernant la plateforme informatique cantonale contenant les données du registre des habitants,
- l'avant-projet de loi modifiant la loi d'application de la LAMaI,
- l'avant-projet d'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2011,
- et la réglementation sur la nouvelle Loi sur l'information qui fit débat.

Avec l'expérience de ces dernières années dans le domaine, le comité a jugé utile de s'entourer de praticiens pour étudier ces projets. C'est pourquoi un appel a été lancé auprès des Associations de district pour recruter des personnes motivées à étudier les projets et à formuler une prise de position à l'attention du comité. Les démarches du **groupe de travail « Projets de loi »** seront formellement engagées dans le courant de ce printemps. Ont répondu à l'appel : Samuel Russier (Châtel-St-Denis), Lucien Mognetti (Bossonnens), Emmanuel Roulin (Villars-sur-Glâne), Mireille Cotting (Ependes) et Sandrine Renard (La Brillaz). Un grand merci d'avance pour leur engagement.

Pour continuer dans le domaine des projets, le comité avait obtenu de **réintégrer le groupe HarmPers, afin que la voix des communes y soit représentée**, de la même manière que lors de l'élaboration du projet ; encore un grand merci à Nicolas Wolleb, Josef Goetschmann et Jean-Pierre Corpataux pour leur implication dans ce dossier.

En parallèle, un second projet été engagé par le directeur du projet HarmPers, Monsieur Beat Binder, qui est remercié au passage pour cette impulsion ; il s'agit du **guide pour le-la préposé-e au contrôle des habitants**. Le groupe de base de ce projet est formé comme suit :

- Canton : M. Beat Binder (Directeur du projet HarmPers, Présidence), Mme Yolande Flury (Chargée de tâches d'harmonisation), Messieurs Patrick Pochon et Xavier Orsini (Chef de service et Chef de service adjoint SPoMi), Martial Clément (Chef sous-projet "Harmonisation selon LHR")
- Communes : Messieurs Nicolas Wolleb (Préposé au contrôle des habitants de Fribourg), Jean-Pierre Corpataux (Secrétaire communal de Neyruz) et Josef Goetschmann (Secrétaire communal de Schmitten)
- Association cantonale : Anette Leuzinger (Présidente)
- Spécialistes communaux : Préposé(e)s CtrlHab, Secrétaires et collaborateurs-trices

Le projet est entrée dans sa phase finale grâce à la compétence et à l'immense travail de tous les acteurs précités ; il est sur le point d'être finalisé. C'est une véritable « bible » interactive de quelques 140 pages qui répertorie tous les aspects des tâches du contrôle des habitants. Le document devrait être diffusé prochainement auprès de nos Administrations communales. La question de sa maintenance doit, en outre, encore être discutée. Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné de leur temps et mis leurs compétences à disposition de ce projet assez extraordinaire et d'inspiration vaudoise.

Attardons-nous ensuite sur un dossier d'actualité : **VOTELCOM**. Ce programme informatique acquis par le canton il y a quelques années permet un dépouillement facilité au niveau de la ventilation des suffrages et des résultats. Le choix judicieux fait par le canton en acquérant cet outil n'est pas à démontrer. Il a été utilisé pour la première fois en grandeur nature à l'occasion de l'élection communale du 20 mars dernier. Il ne s'agit pas de polémiquer sur le dossier, mais il faut tout de même relever que sa première utilisation avec le concours d'environ 140 communes n'a malheureusement pas fonctionné parfaitement.

Le comité n'a pas manqué de transmettre ses remarques, considérations et questions à Madame la Chancelière par son courrier du 24 mars dernier. Ses réponses sur les enseignements à tirer de cette expérience, les mesures correctrices et le futur de VOTELCOM pour les communes devraient suivre.

En effet, si la préparation à l'utilisation du programme peut porter à discussion, le logiciel lui-même a reçu une majorité d'avis positifs. Le comité compte fortement sur le fait que tous les aspects techniques, englobant les éléments de connexion, soient réglés par la Chancellerie d'ici à cet automne pour les élections à venir.

Par ailleurs, il y a lieu de relever l'engagement de toutes les personnes au niveau communal, des Associations de la branche et des préfectures qui ont œuvré, en parallèle des directives de la Chancellerie et souvent dans l'urgence, à mettre en place les supports complémentaires indispensables à éviter des problèmes de connaissance du programme le jour de l'élection ou des solutions de secours. Cette constatation démontre le professionnalisme de notre branche de métier avec une préoccupation à répondre aux instances supérieures de manière conforme et rapide, mais également aux candidats.

Poursuivons dans le domaine de la formation en traitant le volet de la **formation intercantonale de cadre en administration communale** qui compte à ce jour pas moins de 84 diplômés, dont 32 Fribourgeois, et une centaine de personnes ayant ainsi suivi les cours. Un nouveau cycle de 2 ans s'est ouvert à l'automne 2010 avec 2 classes – l'une à Vevey et l'autre à Tramelan – tandis que les lauréat-e-s de la session 2008/2010 recevaient leur diplôme en novembre dernier. Ces derniers s'en voient encore félicités.

La présidence de la Commission de perfectionnement – dont les déléguées pour notre canton sont Micheline Guerry, Secrétaire générale de l'ACF, et Anette Leuzinger, Présidente de l'Association cantonale – va être prochainement reprise en raison de la démission de Pierre-Alain Némitz, l'un des fondateurs de cette formation, après 12 ans à sa tête.

De plus, le Valais va être approché, à sa demande, courant 2011 dans l'optique de rejoindre l'ensemble des autres cantons romands qui reconnaissent cette formation. L'utilité de cette formation qui a connu ses prémises au début des années 2000 n'est plus à démontrer vu son succès. Affaire à suivre...

*Pour ce qui est de la **reconnaissance fédérale du diplôme**, l'Association des communes suisses à récemment fait un point de la situation de ses réflexions traitant le profil du **spécialiste communal** et du spécialiste en administration publique. La phase de récolte des informations, travail colossal, avec toutes les particularités que comprend notre branche à travers notre pays, est arrivée à son terme et le dossier devrait toucher à son but dans les années à venir.*

*Dans le domaine de la **règlementation communale en matière de personnel**, le comité avance doucement mais sûrement dans ce dossier : le règlement-type de l'ACF a été analysé par une juriste en comparaison avec les dispositions de l'Etat. Il reste à boucler définitivement le dossier et à transmettre aux Associations de district, comme à l'ACF intéressée par nos réflexions sur le sujet, le résultat de l'étude de ce dossier.*

En parallèle, le comité a rencontré la FEDE (Fédération des Associations du personnel du Service public du canton de Fribourg) pour requérir ses conseils dans ce dossier. Le résumé de cette démarche sera dûment expliqué dans le rapport final du comité à ce propos.

*Enfin, les projets évoqués l'an dernier, résidant dans l'organisation d'**une journée en faveur de tous** les collègues du canton et une **plateforme en faveur des formateurs d'apprentis** dans les communes, ont été mis de côté pour la période passée en raison des nombreux dossiers traités par le comité et dont qui a été question dans le présent rapport.*

Des défis continuels attendent notre Association ces prochaines années ; avec une équipe motivée au sein du comité - qui s'en voit chaleureusement remerciée - une organisation roulante mise en place en quelques années, le fait de pouvoir compter sur des praticiens toujours intéressés à collaborer en faveur d'une professionnalisation de la branche, d'une harmonisation des techniques de travail, et qui ne compte par ailleurs souvent pas leurs heures, la défense des intérêts de nos métiers a de beaux jours devant elle.

Le mot « public » de notre branche prend ainsi tout son sens. Je souhaite que ce dévouement et ce partage des informations et préoccupations entre collègues du canton, le souci que les collaborateurs administratifs démontrent à une gestion optimale et à un fonctionnement toujours plus poussé et abouti des communes, s'intensifient ; car... on est toujours plus intelligent à deux.

3. Comptes 2010 et rapport des vérificateurs des comptes

Avant de passer la parole à M. Christophe Burri, Caissier de l'Association, la Présidente précise que les finances de notre Association sont, il faut le reconnaître, pas dans leur meilleur état. Le comité veille à un calcul serré des dépenses et les allongements demandés l'année dernière, comme cette année, dont l'explication suivra au point 4 de l'ordre du jour, sont toujours étudiés de manière approfondie.

Christophe prend la parole pour un récapitulatif rapide et précis des comptes 2010 présentés à l'aide d'un projecteur et reportés ci-après.

Association cantonale des secrétaires et caissiers communaux 2010
Comptes de l'exercice 2010

Compte d'exploitation

Charges				Libellé	Produits			
Comptes 2009	Budget 2010	Comptes 2010	Budget 2011		Budget 2011	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
				Cotisations	3'330.00	2'730.00	2'730.00	2'230.00
				Vente de diplômes		-		-
				Intérêts de l'épargne		-		-
				Intérêts du CCP		2.85		2.30
749.00	800.00	815.00	800.00	Frais de l'assemblée				
79.00	80.00	79.00	80.00	Hébergement site internet				
1'080.00	1'200.00	1'000.00	1'000.00	Jetons de présences du comité				
36.00	36.00	36.00	36.00	Frais du CCP				
1'000.00	500.00	900.00	1'000.00	Frais du groupe de formation				
			300.00	Frais comm. Préavis loi				
	114.00		114.00	Bénéfice de l'exercice				
				Déficit de l'exercice		97.15		711.70
2'944.00	2'730.00	2'830.00	3'330.00		3'330.00	2'830.00	2'730.00	2'944.00

Actif		Bilan au 31 décembre 2010	Passif	
31.12.2009	31.12.2010		31.12.2010	31.12.2009
-	-	Caisse		
2'374.05	1'217.90	CCP		
-	-	Comet d'épargne BCF		
1.85	1.85	Impôt anticipé à recevoir		
-	100.00	Actif transitoire		
		Passif transitoire	400.00	1'359.00
		Fortune	919.75	1'016.90
2'375.90	1'319.75		1'319.75	2'375.90

Bilan comparatif

Fortune au 31.12.2009			1'016.90
Fortune au 31.12.2010			919.75
<i>Diminution de la fortune</i>			97.15

Cousset, le 7 février 2011

Le caissier :

Christophe Burri

Au terme des explications, la Présidente demande s'il y a des questions.
Comme ce n'est pas le cas, elle remercie Christophe Burri.

a. Rapport vérification des comptes

La Présidente donne la parole aux vérificateurs, les représentants des districts de la Veveyse, de la Broye et de la Glâne, à savoir Messieurs Jean-Pierre Vaucher, Eric Ballaman et Madame Sophie Progin. Au nom des réviseurs, Monsieur Jean-Pierre Vaucher atteste que les comptes 2010 sont tenus avec exactitude. La Présidente les remercie pour leur travail et leur rapport.

b. Approbation

La Présidente demande à l'Assemblée d'accepter les comptes pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 et en donner décharge au comité, respectivement au Caissier. L'Assemblée accepte les comptes 2010 tel que présenté, à l'unanimité. La Présidente remercie les délégués-e pour leur confiance.

4. Budget 2011 : présentation et augmentation des cotisations des Associations de district

En préambule, la Présidente mentionne que l'Association ne roule pas sur l'or... Raison pour laquelle, le comité fait une nouvelle fois appel à la contribution des Associations de district. En effet, le financement de notre Association est précisé à l'article 8 de nos statuts, à savoir

Finances et contributions

Les ressources de l'Association sont :

- Les cotisations
- Les intérêts en capitaux
- Les dons et subventions

Cette nouvelle sollicitation est expliquée par la création du groupe de travail « Projet de loi » qui rémunérera l'engagement des personnes impliquées.

a. Augmentation des cotisations des Associations de district

Christophe Burri présente le budget 2011 à l'aide du projecteur et proposé par le comité, compte tenu de l'augmentation des cotisations. La cotisation fixe de base par district est maintenue à Fr. 300.-. Par contre la cotisation de Fr. 10.- par communes passe à Fr. 15.- par commune.

b. Présentation des autres composants et approbation

Lecture du budget 2011 avec l'augmentation des cotisations :

<u>Charges</u> :	- frais d'assemblée	Fr.	800.00	<u>Produit</u> :	- cotisations	Fr.	3'330.00
	- hébergement site internet	Fr.	80.00				
	- jetons de présences	Fr.	1'000.00				
	- frais du CCP	Fr.	36.00				
	- frais formation	Fr.	1'000.00				
	- frais comm.préavis loi	Fr.	300.00				
		Fr.	3'216.00				
	- Bénéfice présumé	Fr.	114.00				
		Fr.	3'330.00			Fr.	3'330.00

La Présidente demande à l'Assemblée de confirmer l'approbation du budget par main levée, y compris l'augmentation des cotisations des Associations de district. L'Assemblée accepte le budget 2011 tel que présenté, à l'unanimité. La Présidente remercie tous les délégués-e pour leur confiance.

5. Mutations au sein du comité

a. Nomination des membres du comité

La Présidente rappelle qu'à chaque législature son lot de changement. Comme le prévoit l'article 9 de nos statuts,

« les membres du comité cantonal, le président et les vérificateurs des comptes sont nommés pour une période de 5 ans ce qui correspond à une période législative. »

Aussi, elle précise à l'Assemblée qu'il lui appartient ce soir de prendre note de quelques changements et d'en approuver d'autres.

Tout d'abord, notre chère collègue, Marie-Hélène Butty, qui nous accueille « chez elle » nous a fait part de sa décision de poser pied à terre lors de cette escale en terre glânoise et de nous laisser galoper vers de nouveaux horizons.

La Présidente lui dédie ces quelques lignes :

« Chère Marie-Hélène, nous te laissons ici, dans ton pays glânois où nous te savons en de bonnes mains ; non sans regret, mais avec la grande satisfaction d'avoir pu profiter de tes opinions, de ta motivation, de ton sens de l'analyse et de tes sourires durant ces nombreuses années passés au sein du comité cantonal. Au nom du comité et de nos professions, je te remercie sincèrement d'avoir pris part à notre aventure et te souhaite le meilleur pour l'avenir. Au nom du comité et de tous les collègues du canton, pour te remercier pour ton engagement à la cause de nos métiers, nous te remettons ce symbolique bouquet de fleurs en témoignage de notre grande amitié. »

Elle invite ensuite l'Assemblée à l'applaudir.

Marie-Hélène, visiblement très émue, remercie la Présidente, le comité et toute l'Assemblée. Elle souhaite bon vent à notre Association.

La Présidente annonce que l'Association glânoise présente ce soir la candidature de Madame Sophie Progin, officiant à la commune d'Ursy, en remplacement de Marie-Hélène. Sans autre proposition de la part de l'assistance, elle propose à l'Assemblée de l'accueillir avec des applaudissements.

Elle lui adresse ensuite ces quelques mots de cordiale bienvenue :

« Chère Sophie, au nom du comité, je me réjouis de t'accueillir au sein de notre équipe, et j'espère que ta nouvelle fonction t'apportera satisfaction. »

b. Nomination des vérificateurs des comptes

Selon l'article 9 des statuts de notre Association précédemment lus, les vérificateurs des comptes sont également nommés pour une période de 5 ans.

Dès lors, le comité propose de donner mandat aux Associations des districts de la Gruyère et de la Sarine, en remplacement des districts de la Glâne et de la Broye, pour la vérification des comptes des 5 années à venir ; ceci, afin de respecter un tournus. L'idée est que les Associations de district gruérienne et sarinoise nomment l'un de leurs membres à cette tâche.

Anette demande avant de passer au vote de cette proposition, y a-t-il une autre suggestion dans la salle ?

Comme ce n'est pas le cas, elle propose d'attribuer la vérification des comptes de notre Association aux sections gruérienne et sarinoise, pour les 5 ans à venir, et demande à l'Assemblée de s'exprimer par main levée. La proposition du comité est acceptée.

7. Divers

La Présidente trouve qu'elle a beaucoup parlé ce soir, même si c'est effectivement son rôle, raison pour laquelle elle laisse la parole à l'Assemblée.

M. Roger Brodard membre comité ACF et Syndic de Romont prend la parole (message repris intégralement) :

*« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous adresse les salutations du Comité de l'Association des communes fribourgeoises et vous remercie pour votre invitation à participer à votre Assemblée générale. Je croyais votre Association plus ou moins récente et en consultant votre site Internet, j'y ai découvert son existence depuis 1947. A cette époque-là, vos prédécesseurs avaient déjà senti le besoin de se regrouper pour se faire reconnaître et surtout pour échanger leurs pratiques professionnelles sans doute pour le bien de leur commune respective. Vous voyez que les buts actuels de votre Association n'ont fondamentalement pas changé.

Il est curieux de constater que le besoin de reconnaissance reste un point essentiel des buts de votre Association même si, aujourd'hui le secrétaire ou le boursier communal sont unanimement reconnus dans leurs activités. Cependant, je comprends vos revendications à davantage de transparence et d'uniformisation concernant vos rétributions. L'autonomie communale tant défendue par les élus est peut-être un obstacle à cette uniformisation ? Toutefois, la plupart des communes ont un règlement du personnel et une échelle des traitements calquée la plupart du temps sur celle du personnel de l'Etat. J'encourage le comité à poursuivre son travail afin que les membres de votre Association soient justement rétribués par leurs employeurs.

Un autre point fort c'est celui de la formation. Je pense que celles et ceux qui ont pu suivre les dernières formations de « cadre en administration communale » ne me contrediront pas. Aujourd'hui, la reconnaissance d'un statut passe par une formation débouchant sur un certificat d'aptitude ou un diplôme. Ainsi, vous améliorez vos compétences lesquelles sont le gage d'un travail efficient pour vos communes respectives. C'est à ce prix que les revendications salariales ont un sens. Et j'ose espérer que les exécutifs communaux répondent la plupart du temps à vos doléances.

Sachez que vous occupez une fonction très importante au sein des communes. Vous êtes le maillon fort et sans vous la machine tombe en panne et les conseillers communaux en arrêt maladie !

Dans ma fonction de syndic de la ville de Romont, je rencontre tous les jours le secrétaire communal voire le chef du service financier, c'est comme cela qu'on nomme le « boursier communal » à Romont, modernisation langagière oblige ! Je me rends donc bien compte de votre indispensable présence aux côtés des élus.

Je ne vais pas prolonger. Ayant moi-même appartenu à un syndicat durant toute ma carrière professionnelle, je ne peux que vous encourager à poursuivre assidument la défense des intérêts de votre profession et à rester unis derrière votre comité.

Sachez que le message que je viens de vous livrer est partagé par le comité de l'ACF même s'il y a parfois une petite incompréhension par rapport à certaines prises de positions. Je pense que de votre côté ce doit être la même chose donc nous sommes certainement sur le même pied d'égalité sur ce plan-là.

Malheureusement, je ne suis pas en mesure de partager avec vous le repas qui suivra. Par contre, c'est avec plaisir que je lèverai mon verre à la santé de l'Association des secrétaires et caissier(ère)s communaux du canton de Fribourg.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente fin de soirée ».

La Présidente remercie M.Brodard pour son message du comité de l'ACF.

Elle informe que le rapport qu'elle a présenté en début de séance sera publié prochainement sur notre site Internet ; aussi, dans le cas où les délégués-e souhaitent rapporter des informations à leur comité d'Association de district, le travail en sera facilité.

Par ailleurs, elle précise qu'il ne faut pas hésiter à la contacter pour lui faire part d'idée, elle invite les membres à prendre l'habitude de consulter le site Internet de l'Association et d'en parler aux collègues des communes voisines.

Pour conclure, la Présidente s'adresse à l'Assemblée avec ces mots :

« Des défis continuels attendent notre Association ces prochaines années ; avec une équipe motivée au sein du comité - qui s'en voit chaleureusement remerciée - une organisation roulante mise en place en quelques années, le fait de pouvoir compter sur des praticiens toujours intéressés à collaborer en faveur d'une professionnalisation de la branche, d'une harmonisation des techniques de travail, et qui ne comptent par ailleurs souvent pas leurs heures, la défense des intérêts de nos métiers a de beaux jours devant elle.

Le mot « public » de notre branche prend ainsi tout son sens. Je souhaite que ce dévouement et ce partage des informations et préoccupations entre collègues du canton, le souci que les collaborateurs administratifs démontrent à une gestion optimale et à un fonctionnement toujours plus poussé et abouti des communes, s'intensifient ; car... on est toujours plus intelligent à deux.

Au terme de cette Assemblée, je tiens tout d'abord à remercier mes collègues du comité pour leur bonne humeur, leur engagement, leur dévouement et leur motivation.

Je remercie ensuite Monsieur le Syndic pour sa présence et la Commune d'Ursy pour l'apéritif qui nous est offert.

Et finalement, je vous remercie toutes et tous d'avoir accordé un peu de votre temps, en ce vendredi soir, à notre Association, et je vous souhaite beaucoup de plaisir pour la suite de la soirée. »

L'Assemblée est levée à 20h25 sous une pluie d'applaudissements.

La Présidente
Anette Leuzinger

La Secrétaire
Chantal Vasta